PHILIPS

IntraSight

Informations sur le produit : **IntraSight intégré** et **IntraSight Mobile**

Introduction

Loi européenne sur les données : le règlement (UE) 2023/2854 concernant des règles harmonisées portant sur l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données.

LE RÈGLEMENT (UE) 2023/2854 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 décembre 2023 concernant des règles harmonisées portant sur l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur les données) dispose, en somme, qu'un client au sein de l'Union européenne a le droit d'accéder aux données qui sont collectées lors de l'utilisation d'un appareil connecté au cloud au sein de l'Union.

En tant qu'utilisateur du système IntraSight (IntraSight Mobile et IntraSight intégré), le présent document vous fournit les informations requises au titre de l'article 3, paragraphe 2, de la loi européenne sur les données, concernant les données générées par le système IntraSight ainsi que vos droits d'accès à ces données et d'utilisation de ces données en vertu de l'article 3, paragraphe 2, de la loi européenne sur les données.

1. Produits applicables

Ce document est applicable aux variantes du produit IntraSight, qui peuvent être identifiées comme suit :

- **IntraSight intégré** (séries 3, 5 et 7)
- **IntraSight Mobile** (séries 3 et 5)

PHILIPS

2. Type de données, format et volume estimé des données générées.

Le type de données générées, le format associé et le volume des données générées sont inclus dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 :

Type de données	Formats de données	Volume estimé et fréquence des données générées
Journaux des événements	Format de données commun (*Common Data Format*, CDF) avec extension de fichier .xml	Les fichiers journaux contiennent des informations sur les événements liés aux actions effectuées par l'utilisateur dans le système ainsi que des détails sur le système (par exemple, adresse MAC, informations sur le produit, version logicielle et licence). La taille estimée d'un fichier après une journée type est inférieure à 5 Ko. Des données sont générées en continu et en temps réel.

PHILIPS

3. Stockage des données et méthodes d'accès

Pour le type de données générées (détaillé dans le tableau 1), les méthodes de stockage et d'accès aux données sont les suivantes :

Tableau 2 :

Stockage des données	Accès utilisateur
Les données sont conservées sur le dispositif jusqu'à ce que son espace de stockage soit saturé. En général, les fichiers journaux générés demeurent sur le dispositif jusqu'à ce que ses données soient supprimées. S'agissant des données contenues dans un fichier journal du PRS, elles sont conservées jusqu'à 4 jours. S'agissant des données de la plateforme ASP(RADAR), les données brutes sont conservées pendant 10 ans. Les systèmes PRS et ASP(RADAR) sont hébergés dans le cloud par AWS (Europe du Nord). Un sous-ensemble de données (transformées) destiné aux diagnostics et à la R&D est conservé dans des bases de données, selon des durées de conservation définies dans un tableau, allant de quelques mois à plusieurs années.	Les données sont exclusivement réservées aux employés Philips autorisés à les consulter en raison de leur fonction. Toute demande de récupération des données faite par un client doit être adressée au Service Clients Philips, qui récupérera les fichiers journaux et les transférera en toute sécurité au client dans un délai raisonnable. De la même manière, les demandes d'effacement des données doivent être adressées au Service Clients Philips.

4. Assistance complémentaire

Veuillez contacter le Service Clients Philips.